



Assemblée générale

Distr. générale
17 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 59 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

Question du Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Soumis en application de la résolution 64/101 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait la synthèse du rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité sur la situation concernant le Sahara occidental pendant la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

* A/65/150.

** Document présenté en retard aux services de conférence, sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.



1. Le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 64/101 sur la question du Sahara occidental. Le Secrétaire général a continué d'exercer ses bons offices auprès des parties concernées, en étroite coopération avec le Président de la Commission de l'Union africaine. Soumis en application du paragraphe 7 de la résolution 64/101, le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

2. Conformément à la résolution 1871 (2009) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a présenté un rapport, daté du 6 avril 2010 (S/2010/175), sur la situation concernant le Sahara occidental, dans lequel il informait le Conseil des activités entreprises par son Envoyé personnel pour faire avancer les négociations sur la question du Sahara occidental. À la suite du voyage effectué par celui-ci dans la région du 22 juin au 1^{er} juillet 2009 pour préciser l'objet et la structure des réunions informelles qu'il avait proposées et vérifier que les parties et les États voisins étaient disposés à y assister, la première réunion informelle s'est tenue à Dürnstein (Autriche) les 9 et 10 août 2009. Cette réunion a permis d'atteindre le principal objectif, à savoir rétablir l'esprit de respect mutuel et de dialogue qui avait présidé aux négociations à leur ouverture à Manhasset (États-Unis d'Amérique), avant de se dissiper pour la suite. Les parties ont discuté l'une avec l'autre, de manière respectueuse et dans un esprit de large concession, des mesures de confiance et de certaines questions relatives aux droits de l'homme en prélude à un examen ultérieur des principaux sujets de désaccord. Elles sont convenues en principe de la nécessité de mettre en œuvre la proposition de longue date concernant l'organisation de transports terrestres, l'idée en était d'étendre le programme de visites familiales entre le Sahara occidental et les camps de réfugiés, et ont décidé d'examiner dans un esprit constructif les mesures de confiance que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés avait proposées et celles que mon Envoyé personnel pourrait suggérer d'adopter.

3. En ce qui concerne les questions relatives aux droits de l'homme, les parties se sont mutuellement accusées de commettre des violations et se sont toutes deux plaintes de la manière dont l'autre partie abordait le sujet. Le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro (Front Polisario) a demandé à l'ONU de mettre en place un mécanisme de contrôle, ce à quoi le Maroc s'est opposé. Afin d'éviter que le climat ne s'envenime, mon Envoyé personnel a proposé que les parties fassent part de leurs préoccupations à cet égard par son entremise plutôt que par le biais de prises de position publiques. Bien que cette façon de procéder ait semblé emporter l'adhésion, les accusations publiques se sont poursuivies. Avant la fin de la réunion de Dürnstein, les parties ont également engagé une discussion préliminaire sur les principaux problèmes de fond, mais elles ont continué à être en désaccord, en particulier au sujet des conditions de l'autodétermination.

4. Des délégations de l'Algérie et de la Mauritanie étaient présentes à Dürnstein en qualité d'observateur. On notera que, pour la première fois depuis 2004, l'Algérie participait au processus au niveau ministériel. La délégation algérienne a déclaré qu'en sa qualité d'observateur, elle ne pouvait pas participer directement aux pourparlers mais était prête à collaborer avec les parties sur tout accord auquel celles-ci pourraient parvenir concernant les mesures de confiance et les questions relatives aux droits de l'homme.

5. Après la réunion tenue à Dürnstein, mon Envoyé personnel s'est régulièrement entretenu avec les parties et a estimé que des progrès sur les principaux problèmes de fond étaient plus susceptibles de voir le jour dans le cadre d'une autre réunion informelle que d'un cinquième cycle de négociations officielles entrepris immédiatement. En septembre 2009, lors de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, je me suis entretenu séparément avec le Président algérien, Abdelaziz Bouteflika, et le Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération, Taïeb Fassi-Fihri, qui m'ont l'un et l'autre fait part de leur adhésion inentamée au processus de négociation et de leur appui aux efforts déployés par mon Envoyé personnel. La poursuite des consultations avec les parties a ouvert la voie à un engagement ferme à l'égard des propositions qu'elles avaient formulées en avril 2007. Par suite, mon Envoyé personnel a proposé d'organiser une deuxième réunion informelle les 21 et 22 novembre ou les 4 et 5 décembre 2009. Cependant, à compter d'octobre, une série d'événements ont fait qu'il est devenu impossible pour les parties de se rencontrer aux dates proposées. Chacune d'entre elles a pris des mesures que l'autre a jugées provocatrices et préjudiciables au climat positif qui avait vu le jour à Dürnstein, et chaque partie a mis en doute la bonne foi de l'autre. Cela étant, mon Envoyé personnel, comme bon nombre d'autres acteurs internationaux, a dû s'efforcer de gérer la crise, pour empêcher une nouvelle dégradation de la situation.

6. En janvier 2010, le climat s'est amélioré et mon Envoyé personnel a été en mesure d'organiser une deuxième réunion informelle dans le comté de Westchester (New York), les 10 et 11 février. Au début de la réunion, chaque partie a eu l'occasion de faire une déclaration liminaire. Les débats qui ont suivi ont essentiellement porté sur les questions des droits de l'homme et sur des aspects connexes, et les deux parties se sont plaintes de violations. Le Front Polisario a de nouveau demandé à l'ONU de mener des activités de contrôle, ce à quoi le Maroc a redit son opposition. Celui-ci a aussi déclaré que l'Algérie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) n'honoraient pas leurs obligations internationales en faisant fi des responsabilités qui leur incombaient à l'égard des réfugiés se trouvant sur le territoire algérien.

7. Durant le reste des pourparlers, chaque partie a de nouveau présenté la proposition qu'elle avait formulée en avril 2007 et s'est, à des degrés divers, intéressée à la proposition de l'autre. Si les échanges de vues ont été francs et respectueux, les deux parties n'en ont pas moins approuvé à la fin de la réunion le résumé fait par mon Envoyé personnel, selon lequel aucune d'elles n'avait accepté la proposition de l'autre comme seule base des négociations futures. Il était clair pour mon Envoyé personnel que la divergence fondamentale et à ce jour non négociable entre les deux parties résidait dans la question de l'autodétermination. Le Front Polisario, appuyé en cela par l'Algérie, insiste pour que soit organisé un référendum envisageant plusieurs options, y compris l'indépendance, tandis que le Maroc tient à un régime d'autonomie négocié et à un référendum de confirmation à option unique.

8. Comme elles l'avaient fait à Dürnstein, les délégations de l'Algérie et de la Mauritanie ont assisté aux pourparlers sans y prendre part directement. L'Algérie a redit qu'elle soutiendrait tout accord auquel les parties parviendraient et s'est engagée à examiner les raisons pour lesquelles l'établissement de liaisons téléphoniques entre le Sahara occidental et le camp de réfugiés le plus éloigné (situé à Dakhla), prévu au titre de mesures de confiance adoptées précédemment, avait été retardé.

9. Dans les recommandations figurant dans mon rapport du 6 avril 2010 (S/2010/175), je me suis félicité de ce que les parties demeuraient déterminées à poursuivre les négociations, et étaient disposées à discuter dans le cadre des réunions préparatoires informelles organisées par mon Envoyé personnel. J'ai noté néanmoins que les deux réunions informelles qui s'étaient tenues en août 2009 et en février 2010 n'avaient pas permis d'aller de l'avant sur les principaux problèmes de fond, et qu'il restait encore beaucoup à faire pour qu'un cinquième cycle de négociations officielles puisse être organisé. J'ai noté aussi qu'après la deuxième réunion informelle, il était devenu évident qu'aucune des parties n'était disposée à accepter la proposition de l'autre comme seule base des négociations futures et que rien dans leurs relations ou dans le contexte régional ou international n'était susceptible de modifier cet état de fait dans un avenir proche. J'ai recommandé au Conseil de sécurité de demander à nouveau aux parties, le Maroc et le Front Polisario, de négocier de bonne foi et sans conditions préalables, sous les auspices de mon Envoyé personnel, et de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour engager des discussions de fond et assurer le succès des négociations, en faisant fond sur la teneur de leurs deux propositions et en les étoffant lorsque cela était possible. J'ai souligné qu'elles devraient faire montre d'imagination et de créativité pour aller de l'avant.

10. En ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu, j'ai informé le Conseil que la situation générale demeurait calme dans le territoire et que la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) continuait d'entretenir de bonnes relations avec les parties. La MINURSO avait constaté et consigné 24 nouvelles violations de l'accord militaire n° 1 commises par l'Armée royale marocaine, ce qui constituait une augmentation par rapport à la période précédente (11 violations). La MINURSO avait également observé cinq nouvelles violations au total de l'accord militaire n° 1 commises par les forces militaires du Front Polisario, soit un peu moins que les sept consignées lors de la période précédente, en 2008-2009. Malgré les bonnes relations que la MINURSO continuait d'entretenir avec l'Armée royale marocaine et les forces militaires du Front Polisario, les deux parties continuaient de s'abstenir de traiter directement l'une avec l'autre. Tous les contacts connus entre les deux forces armées avaient continué de prendre la forme de communications écrites adressées par l'entremise de la MINURSO. La Mission avait proposé la création d'un mécanisme de vérification militaire mixte chargé d'examiner les allégations de violations de l'accord militaire n° 1 et les autres questions d'intérêt mutuel.

11. S'agissant des activités et des efforts humanitaires conduits par le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut-Commissaire des Nations Unies aux réfugiés, António Guterres, a effectué une visite de cinq jours en Algérie, au Maroc et au Sahara occidental en septembre 2009, y compris aux réfugiés sahraouis des camps situés près de Tindouf. C'était la première fois depuis 1976 qu'un haut-commissaire aux réfugiés se rendait dans les camps. Cette visite a conduit à la réorientation du programme d'assistance dans les camps, caractérisée par le relèvement du niveau d'assistance et un accent accru sur le bien-être des réfugiés à long terme, en particulier dans les domaines de la nutrition, de la santé et de l'éducation. Le PAM a continué de fournir chaque mois 125 000 rations alimentaires aux réfugiés sahraouis les plus vulnérables. En 2009, le PAM a distribué au total 26 953 tonnes de nourriture, tandis que le HCR a fait des progrès considérables dans la lutte contre les niveaux élevés d'anémie chez les réfugiés, et jeté les bases d'un programme complet de santé et de nutrition infantiles assorti d'une stratégie de mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires.

12. Pour ce qui est des mesures de confiance, le HCR a continué de fournir un service téléphonique gratuit aux réfugiés des camps pour leur permettre de contacter les membres de leur famille résidant dans le territoire et d'organiser des échanges de visites familiales entre les camps de réfugiés de Tindouf et le territoire. Entre avril 2009 et mars 2010, les réfugiés ont fait 20 362 appels téléphoniques à des membres de leur famille résidant dans le territoire et participé à 37 visites familiales, pendant lesquelles 1 137 personnes ont pu se rendre dans les camps de Tindouf et 1 188 personnes dans les villes du territoire situées à l'ouest du mur de sable. Afin de réduire le temps d'attente des candidats au programme, et conformément aux résolutions 1813 (2008), 1871 (2009) et 1920 (2010), le HCR continu d'entreprendre d'étendre ce programme en utilisant des moyens de transport terrestre.

13. Concernant les droits de l'homme, j'ai affirmé que l'ONU avait le devoir de se conformer aux normes relatives aux droits de l'homme dans toutes ses opérations, y compris celles ayant trait au Sahara occidental et j'ai dit la préoccupation que m'inspirait la situation en matière de droits de l'homme. J'ai noté que chacune des parties accusait l'autre partie de violations commises à l'encontre des Sahraouis dans le territoire et les camps de réfugiés, et que toutes deux rejetaient les accusations portées contre elles. J'ai appelé une fois de plus les parties à poursuivre le dialogue continu et constructif engagé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en vue de garantir le respect des droits de l'homme du peuple du Sahara occidental dans le territoire et dans les camps de réfugiés. J'ai souligné qu'il était dans l'intérêt de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale de promouvoir le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et de veiller à ce que chacune des parties au conflit comprenne ses responsabilités à cet égard.

14. Dans mes recommandations, j'ai dit l'inquiétude que m'inspirait la dimension humaine du conflit, notamment le sort des réfugiés du Sahara occidental. J'ai prié instamment les parties de confirmer qu'elles approuvaient l'extension du programme de visites familiales et d'accélérer leurs consultations avec le HCR en vue de sa mise en œuvre, ce qui permettrait à un bien plus grand nombre de personnes au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés d'y participer.

15. À la suite de la réunion informelle de février 2010, mon Envoyé personnel a effectué du 17 au 25 mars une visite dans la région durant laquelle il a été reçu par le Roi du Maroc, les chefs de l'État mauritanien et algérien, ainsi que le Secrétaire général du Front Polisario. Les discussions qu'il a eues dans la région ayant confirmé que les négociations étaient toujours dans l'impasse, il a demandé aux deux parties et aux États voisins d'engager une période de réflexion en vue de trouver des idées qui permettent de faire avancer le processus. Il s'est aussi rendu à Paris, où il s'est entretenu les 25 et 26 mars avec le Gouvernement français sur ces questions. Le 26 mars, un désaccord au sujet de la participation de certaines personnes à un vol organisé dans le cadre des visites familiales a entraîné la suspension de tous les vols. Mon Envoyé personnel et le HCR ont discuté avec les parties afin de tenter de trouver une solution à ce désaccord et de permettre la reprise des vols.

16. Ayant examiné mon rapport (S/2010/175), le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1920 (2010) le 30 avril 2010, dans laquelle il a considéré que la consolidation du statu quo n'était pas acceptable à long terme et noté en outre qu'il était essentiel d'enregistrer des progrès dans ces négociations pour améliorer tous les aspects de la qualité de vie du peuple du Sahara occidental. Le Conseil y a demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue afin d'engager plus résolument des négociations de fond, et décidé de proroger le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2011.

17. En mai et juillet 2010, le HCR s'est entretenu séparément à Genève avec les représentants du Front Polisario et les représentants du Maroc en vue d'évaluer les programmes en cours et de tenter de trouver une solution au désaccord qui avait conduit à la suspension des vols aux fins de visites familiales, et les a vivement exhortés à convenir des mesures nécessaires pour mettre en route les premières visites par transports terrestres.

18. Du 21 juin au 1^{er} juillet 2010, mon Envoyé personnel s'est rendu dans les capitales de trois pays membres du Groupe des amis du Sahara occidental (Londres, Paris et Madrid) pour réfléchir avec les responsables de ces pays aux meilleurs moyens de faire avancer les négociations vers un règlement mutuellement acceptable et pour solliciter leurs vues concrètes et leur appui renouvelé à ce sujet. Le 16 juillet, il s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires à Washington, et il se rendra à Moscou. Très fructueux, ces entretiens témoignent de ce que l'on ambitionne de nouveau de dépasser le statu quo et de trouver une solution. Les membres du Groupe d'amis qu'il a rencontrés jusqu'ici se sont tous déclarés disposés à œuvrer avec lui et avec les parties à assurer le succès des négociations futures en manifestant une solidarité de fond sincère et souple. Mon Envoyé personnel a constaté aussi que l'on s'accordait à juger nécessaire d'intensifier le travail sur les mesures de confiance, y compris la reprise des visites familiales par transports aériens, l'organisation à brève échéance des premières visites familiales par transports terrestres et la prise en considération rapide des autres mesures de confiance proposées par le HCR.
